

PERTURBONS leur SOMMET !

¹Les statistiques de cette section sont tirées de ou citées dans : THEURILLAT-CLOUTIER, Arnaud. *Budget 2010-2011 : L'impact des hausses tarifaires sur la condition étudiante*, AGE Bois-de-Boulogne, 2010.

²BOWLBY, Jeffrey W. et MCMULLEN, Kathryn, À la croisée des chemins : premiers résultats de la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition, Statistique Canada, 23 janvier 2002.

³CAUCHY, Clairandrée. « Vers de nouvelles hausses des droits de scolarité » dans *Le Devoir*, vendredi, 12 juin 2009, p. A1.

⁴VIERSTRAETE, Valérie. *Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire*, pour le MELS, juin 2007, p. 109.

⁵MARTIN, Éric, HURTEAU, Philippe. *Tarifcation de l'éducation postsecondaire ou gratuité scolaire*, IRIS, janvier 2007.

⁶STATISTIQUES CANADA. <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100916/dq100916a-fra.htm>

⁷COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES PUBLIQUES. *Le Québec face à ses défis, fascicule 3*, 2010.

⁸CCAFÉ. *Hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers : modifications au Règlement sur l'aide financière aux études*, Québec, août 2007, p. 104.

⁹VIERSTRAETE, Valérie. *Op.cit.* P.112.

¹⁰THEURILLAT-CLOUTIER, Arnaud. *Budget 2010-2011 : L'impact des hausses tarifaires sur la condition étudiante*, AGE Bois-de-Boulogne, 2010, p.26.

¹¹FEUQ, *Avis sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires*, Montréal, 2009, p.15.

¹²Les statistiques de cette section sont tirées de ou citées dans : MARTIN, Éric, HURTEAU, Philippe. *Financement des universités : vers une américanisation du modèle québécois*, IRIS, octobre 2008.

¹³MARTIN, Éric, HURTEAU, Philippe. *Financement des universités : vers une américanisation du modèle québécois*, IRIS, octobre 2008.

¹⁴Consultez notre feuillet sur les finances publiques pour plus de détails!

¹⁵FCBEM. *L'aide financière aux études et la persévérance à l'université*, 2005, p.iii.

¹⁶Ibid, p. 110,

¹⁷DAOUD, Marc, HURTEAU, Philippe. *Gratuité scolaire : trois scénarios d'applications*, IRIS, octobre 2007.

Seule association étudiante nationale comprenant des membres de tous les cycles d'enseignement supérieur confondus, l'ASSÉ regroupe actuellement plus de 40 000 membres dans les cégeps et les universités du Québec. Elle milite depuis sa création pour l'accessibilité à un système d'éducation gratuit, public et de qualité.

Lire
Écrire
Compter
Réfléchir
APPRENDRE

ça coûte combien?

NON!

AUX HAUSSES DES FRAIS DE SCOLARITÉ

ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE



Remettons le tout dans son contexte...

L'éducation est attaquée de toutes parts. Depuis un an, les déclarations incendiaires se multiplient, attaquant directement l'éducation postsecondaire accessible et publique. Tout d'abord, il y a eu cette déclaration de Michelle Courchesne, alors ministre de l'Éducation : « Je pense qu'il y a un consensus qui est en train de se mettre en place au Québec. Quand je parle de consensus, j'exclus les étudiants (sic) ». Puis, en février, un groupe de personnalités reconnues pour leurs positions néolibérales publiaient le « Pacte pour un financement concurrentiel de nos universités », qui proposait, ni plus ni moins, que le nivellement à la moyenne canadienne des frais de scolarité, ainsi que leur différenciation selon le programme d'étude.

Ces récentes attaques idéologiques témoignent d'un bouleversement profond dans la nature même de nos cégeps et universités. La mission originelle de ces institutions, soit la transmission de la connaissance et de la culture de manière indépendante, laisse de plus en plus sa place à un tout nouvel objectif : créer de la main-d'oeuvre et faire de la recherche appliquée. Il faut comprendre que maintenant que les entreprises manufacturières quittent de plus en plus vers l'Asie, l'économie québécoise se transforme et développe de nouveaux marchés tels que les télécommunications, le marketing, les biotechnologies, etc. Ces secteurs de pointe nécessitent évidemment des employé-e-s et des chercheurs extrêmement compétents et très spécialisés : c'est « l'économie du savoir ». **On délaisse donc de plus en plus l'enseignement traditionnel de connaissance au profit de l'exécution de recherche appliquée dans ces domaines de pointe, produisant des savoirs hautement rentabilisables sur le marché de la nouvelle économie du savoir.**

Évidemment, le mode de financement de nos cégeps et universités a suivi cette

La gratuité scolaire :

le seul moyen

d'assurer une véritable accessibilité aux études et un choix politique réaliste!

L'université québécoise unie dans l'adversité

L'attaque à laquelle fait face l'université québécoise est historique. Des forces de droites, organisées, ont pris pour cible l'accessibilité et le caractère public de nos institutions d'enseignement supérieur. **Et pour une des rares fois dans l'histoire du Québec, l'ensemble des acteurs du monde universitaire s'unit afin de défendre l'université québécoise publique et accessible.**

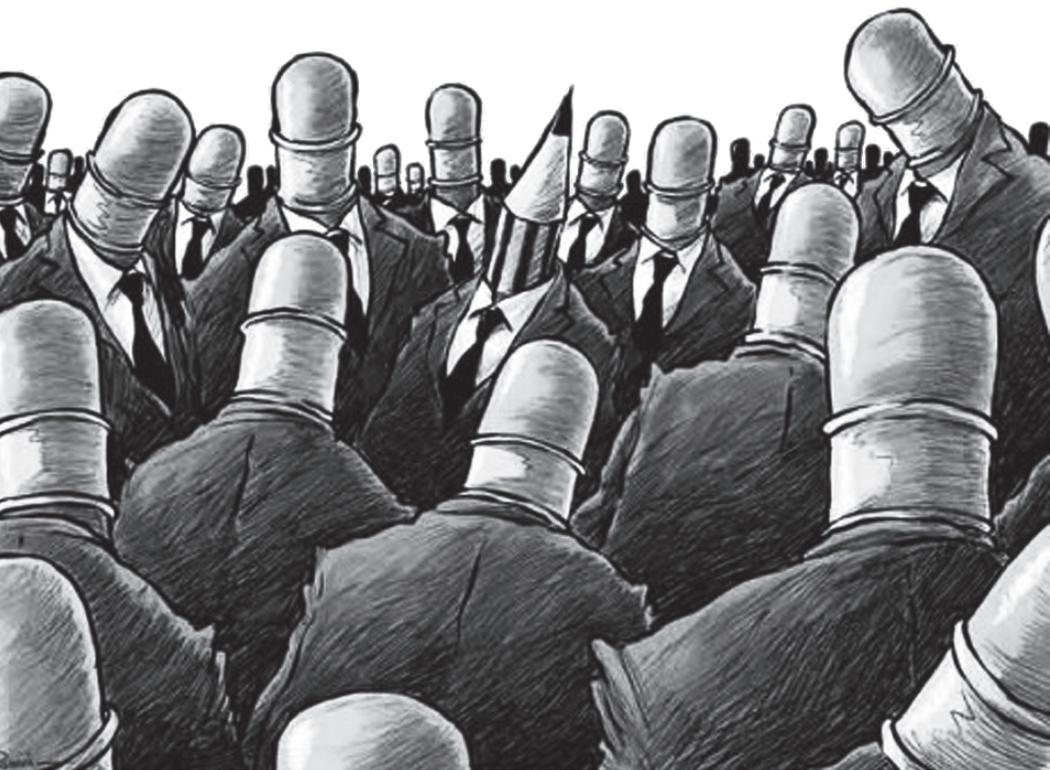
En effet, sous l'initiative de l'ASSÉ, l'ensemble des syndicats et des associations de l'université québécoise, réunis autour de la Table des partenaires universitaires (TPU) organiseront cet automne une journée nationale de réflexion sur l'avenir des universités québécoises. Ce forum sera l'occasion d'exposer notre vision de l'Université, directement opposée à celle qui est largement diffusée ces temps-ci. L'ensemble de la population étudiante, ainsi que l'ensemble de la population québécoise est fortement invité à y participer. C'est par la solidarité que nous vaincrons!

Car n'oublions pas que la réflexion à entreprendre sur l'Université de demain est aussi une réflexion sur la société que nous voulons, le monde dans lequel nous voulons vivre. Que restera-t-il du Québec lorsque ses institutions d'enseignement supérieur seront devenues des machines à produire une main-d'œuvre pour l'industrie de pointe? Car si l'Université fait naufrage, c'est avant tout parce que la société en entier est entraînée dans la dérive. L'Université que nous voulons, c'est aussi le monde que nous voulons.



À contre-courant : la gratuité scolaire comme projet de société.

Alors que l'espace public est envahi de toute part par les projets de hausse de frais de scolarité et de privatisation de l'éducation, l'ASSÉ est fière de proposer un projet social tout autre : la gratuité scolaire. Parce que l'éducation est un droit, parce que chaque être humain devrait y avoir accès, et ce, peu importe son salaire ou celui de ses parents, nous croyons qu'aucune barrière financière ne devrait empêcher quiconque le désire d'entreprendre des études postsecondaires. Et la gratuité n'est pas une utopie irréalisable : elle est déjà en vigueur dans plusieurs pays du monde (Irlande, Allemagne, Suède, Mexique, etc.), et le gouvernement québécois, officiellement, s'est engagé à la réaliser en signant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) de l'UNESCO! Selon une étude de l'IRIS publiée en 2007, l'instauration de la gratuité scolaire ne coûterait que... 550 millions de dollars, soit moins de 1 % du budget provincial d'alors¹⁷. Qu'on ne nous dise pas qu'on n'a pas les moyens!



tendance. D'un financement public qui visait à permettre au plus grand nombre de citoyens et de citoyennes d'accéder à l'éducation postsecondaire, on est progressivement passé à un financement provenant d'une part de la population étudiante, et d'autre part de la poche des entreprises privées (dorénavant intéressées dans le financement d'institutions dont la mission est de leur fournir main d'œuvre et technologies, comme on l'a vu plus haut).

Partout, on parle de sous-financement de l'éducation. Toutefois, lorsqu'on examine attentivement la situation, on remarque plutôt que d'une part, c'est la provenance des fonds qui a changé (d'un financement de l'État à un financement étudiant et privé) et d'autre part, c'est l'attribution de cet argent qui a aussi changé. Dorénavant, le financement n'est plus dirigé vers l'enseignement, mais, en accord avec les nouveaux principes de l'économie du savoir, vers la recherche appliquée et les projets immobiliers visant à attirer les investisseurs.

C'est dans ce contexte général qu'il faut ancrer la récente annonce du gouvernement libéral de hausser les frais de scolarité.

Quel gel? Quelle accessibilité?'

Les défenseur-e-s d'une nouvelle hausse des frais de scolarité en 2012 répètent sans cesse que cela fait trop longtemps que les étudiants et les étudiantes du Québec paient le même « prix » pour leur éducation, qu'ils et elles sont gâté-e-s et ne sont pas prêts et prêtes à faire leur part. Voyons voir.

Les frais de scolarité : une ségrégation socio-économique inacceptable

Premièrement, ne l'oublions pas, les frais de scolarité sont déjà en augmentation depuis 2007. Une année à l'université coûte aujourd'hui 1968 \$. **Ils augmenteront encore de 100 \$ par année d'ici 2012, pour atteindre 2168 \$.** Cela représente une augmentation de 30 % par rapport à 2007. Les effets de cette hausse sur l'accessibilité aux études sont déjà désastreux : selon une étude du ministère de l'éducation lui-même, **le présent dégel devrait rejeter entre 6000 à 13 000 étudiants et étudiantes des bancs d'université.**

L'existence de frais de scolarité est en soi un frein à l'accessibilité aux études. Les jeunes provenant de famille à faible revenu font trop souvent face à ce dilemme : s'endetter lourdement ou ne pas accéder aux études postsecondaires. **Les données de statistiques Canada sont éclairantes sur ce sujet : 70 % des jeunes Canadiens et Canadiennes qui ont abandonné-e-s leurs études identifient les obstacles d'ordre financiers comme raison principale².**

Les frais afférents en augmentation époustouflante

Mais il n'y a pas que les frais de scolarité. **Les « frais afférents », auxquels les établissements d'éducation donnent une foule de noms originaux (frais technologiques, administratifs, etc.) ont triplé depuis 1997 au Québec.** Selon Statistiques Canada, ils étaient de 209 \$ en 1993-1994 et seront de 625 \$ en 2009-2010!

Lorsqu'on combine les hausses de frais de scolarité et de frais afférents au Québec depuis 1990, on se rend compte que la facture étudiante moyenne a triplé! Bref, des dizaines de milliers de Québécois et de Québécoises n'ont actuellement pas accès à l'université pour des raisons financières. Et on nous propose d'augmenter les frais de scolarité encore une fois?



Quelles hausses?



Le 31 mars dernier, le gouvernement libéral présentait son budget 2010-2011 qui contenait, entre autres, l'annonce d'une nouvelle hausse des frais de scolarité en 2012, soit dès la fin du présent dégel. Les « modalités » de cette hausse, selon les dires du ministre des Finances, ne seraient pas encore fixées. Une grande consultation sera

donc organisée, afin de consulter les « partenaires de l'éducation » sur la question. Considérant que la hausse des frais de scolarité est assurée, il est manifeste que cette rencontre ne vise qu'à légitimer le gouvernement dans sa décision. Dès l'annonce de la rencontre, l'ASSÉ a réagi en annonçant son boycottage de l'événement, et appelant toutes les organisations à faire de même. **Pour nous, il est clair que le mouvement étudiant doit fermement refuser de cautionner les hausses de frais en participant à une rencontre bidon qui ne fera que décider de « comment » seront augmentés les frais.**

Selon nous, l'éducation est un bien collectif, qui profite à la collectivité toute entière. En tant que bien collectif, nous croyons que son financement doit être de responsabilité collective, et non individuelle.

De plus, nous en avons les moyens¹⁴! Sur une note plus pratique, on peut se demander si le finissant en danse, en art ou même en philosophie aura vraiment un salaire lui permettant de rembourser à gros prix ses études universitaires!

« On va augmenter les prêts et bourses, ça ne changera rien! »

En commençant, mettons les choses au clair : le régime d'Aide financière aux études (AFE) est ridiculement inadapté à la réalité étudiante. Non seulement est-il sous-financé, mais il repose sur des critères archaïques : n'oublions pas qu'un des moyens d'être considéré comme indépendant de ses parents est... de se marier! Et on calcule toujours 7 \$ par jour pour se nourrir! On l'a répété à des dizaines de reprises : la plupart des étudiants et étudiantes bénéficiant de prêts ou de bourses du gouvernement ne reçoivent pas de leurs parents ce que l'AFE prévoit.

Et on sait que lorsqu'on est endetté on étudie moins rapidement, moins bien et on abandonne plus souvent : le taux d'achèvement des études pour ceux et celles ayant une dette inférieure à 1 000 \$ est de 71 %, alors que le taux d'achèvement pour ceux et celles qui devaient plus de 10 000 \$ était de 34 %¹⁵.

Et on répétera la statistique déjà citée plus haut : dans le cas d'une hausse des frais à la moyenne canadienne, **selon l'étude commandée par le ministère de l'Éducation, un ajustement de l'AFE diminuerait la chute des effectifs étudiants d'environ 30 %, c'est-à-dire qu'elle se chiffrerait à 35 000 étudiant-e-s, soit 14,7 % de la population étudiante québécoise.**¹⁶ L'Aide financière aux études... une solution qui ne règle rien!

L'aide financière basée sur le mérite:

le mythe du « bon pauvre » est de retour!

Voilà le dernier-né des solutions miracles proposées par la droite pour « pallier » à une hausse de frais de scolarité... L'idée serait de mettre sur pied des mesures d'aide financière... conditionnelles à la performance scolaire. Inutile de chercher loin pour en comprendre l'absurdité : ceux et celles ayant besoin d'aides financières, les plus pauvres de la société, devraient « performer » pour avoir droit à de l'aide. On demandera ainsi aux pauvres d'être méritants ors que le mérite principal des riches restera leur portefeuille. Car si on est riche, on n'a pas besoin d'aide financière! Tel un prêtre qui parcourt les campagnes durant l'ère Duplessis, l'université ira chercher les pauvres méritants!

Le fameux RPR (remboursement proportionnel au revenu)¹²

« [...] il n'existe plus aucune barrière à l'augmentation des frais de scolarité une fois que le RPR est mis en place. »

- Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études du ministère de l'Éducation

Le premier à avoir eu l'idée du RPR est le célèbre économiste Milton Friedman, grande inspiration des politiques économiques de droite de Ronald Reagan et George W. Bush. Ce système consisterait à faire rembourser les prêts étudiants à partir du moment où l'étudiant ou l'étudiante a atteint un certain niveau de revenu. Le RPR, sous ces airs sympathiques est le meilleur mécanisme pour faire accepter à la population une hausse des frais de scolarité. Il est vu par ses défenseur-e-s comme le moyen par excellence d'augmenter la contribution étudiante. Et il l'est. Partout où le RPR a été instauré, c'est pour permettre une augmentation massive des frais de scolarité!

Le RPR en Australie... un cas qui fait réfléchir¹³

Il y a quelques années, le RPR a été installé en Australie. Depuis, les dettes étudiantes peuvent totaliser 200 000 \$. Dans 50 disciplines universitaires, le coût d'un diplôme dépasse 100 000 \$, et va même jusqu'à 200 000 \$ dans certains cas. Globalement, les frais de scolarité ont augmenté de près de 120 %!

L'impôt postuniversitaire (IPU)... un autre acronyme qui fait peur.

Le principe de l'IPU est bien simple : remplacer les frais de scolarité par un impôt supplémentaire qui serait payé par ceux et celles ayant fait des études universitaires. Il est, en quelque sorte, le frère du RPR. Si le RPR vise essentiellement le remboursement des dettes d'études, l'IPU vise au moins le remboursement des frais de scolarité, sinon plus : à chaque cycle d'études (baccalauréat, maîtrise, doctorat) est associé un certain impôt. **Cela reprend le concept général du RPR : « Étudiez maintenant, payez plus tard! »**

Toutefois, ce qui unit le plus les deux mesures, c'est la vision de l'éducation sur laquelle elles reposent. L'IPU et le RPR sont fondés sur le principe selon lequel l'éducation supérieure est un « investissement » de l'étudiant ou de l'étudiante sur sa « bourse intérieure ». Il se priverait pour le moment d'un meilleur salaire en étudiant,

en retour d'un salaire supérieur une fois les études terminées. L'IPU et le RPR sont donc des mécanismes visant à « capturer » ce retour d'investissement! Nous ne partageons pas cette vision de l'éducation.



Quels sont les scénarios de hausses les plus plausibles?

Poursuite du dégel actuel après 2012

La première hypothèse est celle de la poursuite du dégel annoncé en 2007. Le gouvernement pourrait en effet annoncer la poursuite du dégel actuel jusqu'en 2015-2016. Ainsi, c'est en se basant sur les devis du MELS que *Le Devoir* affirmait en juin 2009 que la hausse des frais de scolarité se poursuivrait au même rythme que maintenant jusqu'en 2015-2016³. Ainsi, cette année-là, les frais de scolarité atteindraient 2 568 \$, soit 54 % de plus que lors de l'année 2006-2007. Lorsqu'on connaît les impacts catastrophiques qu'a eu la hausse de 2007 sur l'accessibilité, on ne peut que redouter ce qui adviendrait advenant une telle hausse.

Hausse des frais de scolarité à la moyenne canadienne (5350 \$ annuellement)

Voilà la proposition formulée par le *Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques* au printemps dernier. **Selon une étude commandée par le ministère de l'Éducation lui-même, une telle hausse entraînerait la fin des études de 21 % de la population étudiante, soit 50 000 personnes.**⁴ Partout où cette décision a été prise, les répercussions ont été les mêmes. En Ontario, lorsque les frais en médecine ont augmenté de 5 000 à 14 500 \$ il y a quelques années, la participation de la population étudiante provenant des familles à faible revenu est passée de 23 % à 10 %. En Nouvelle-Écosse, les frais de scolarité sont tellement élevés que plus de 67 % du revenu net d'une personne provenant d'une famille à faible revenu doit être consacré aux frais de scolarité⁵! Plusieurs diront que la fréquentation universitaire n'a pas baissé pour autant...

Lorsque les facultés de médecine refusent des milliers d'étudiants et d'étudiantes par année. On peut bien, en effet, augmenter les frais et admettre le même nombre d'étudiants et d'étudiantes annuellement. Par contre, ce ne seront pas les mêmes : la proportion d'inscriptions provenant des milieux défavorisés chutera, tout comme en Ontario.

Cette fameuse moyenne canadienne : un modèle à suivre?

Statistique Canada publiait récemment son étude annuelle sur les frais de scolarité canadiens. En 2009-2010, deux provinces canadiennes ont gelé leurs frais de scolarité, alors que la Nouvelle-Écosse, pour une troisième année consécutive, a décidé de les diminuer⁶! Ces provinces auraient-elles réalisé le lien entre frais de scolarité et accessibilité à l'éducation? **Il semblerait donc que pour plusieurs provinces... ce soit le Québec qui soit le modèle à suivre!**

Les partisans et partisanes de la hausse des frais de scolarité argueront alors qu'une bonification de l'Aide financière aux études (AFE) compensera cette perte d'accessibilité. Encore une fois, l'argument est fallacieux : le régime des prêts et bourses est depuis longtemps un régime archaïque, qui ne correspond plus du tout à la réalité étudiante. Une bonification des prêts et bourses ne ferait donc qu'atténuer la baisse d'accessibilité, mais ne compenserait aucunement pour la hausse. Voir la section « Des fausses solutions » du présent feuillet pour plus de détails!

Différenciation des frais de scolarité selon le programme d'étude

Voilà une option qui est malheureusement bien populaire. Elle permettrait, selon ces partisans, de combler un trou financier de 650M \$ dans le réseau universitaire.⁷ Non seulement fait-elle aussi partie de la recommandation du comité consultatif de Raymond Bachand, mais elle récolte aussi des appuis importants dans la population : 26 % des Québécoises et Québécois en faveur d'une hausse des frais de scolarité seraient en faveur de ce modèle.

Ce dont on parle ici, c'est d'une augmentation des frais de scolarité différente selon le programme d'étude. Ainsi, les étudiantes et étudiants fréquentant des secteurs à « coûts élevés et à rendement fort » verraient augmenter leur frais de scolarité massivement, davantage que les programmes dits à rendement faible. L'argument sur lequel se base cette proposition est que ces individus gagneront, grâce à leur programme d'étude, un salaire avantageux qui leur permettra de rembourser rapidement leurs études. Cet argument repose sur une vision de l'éducation qui considère celle-ci comme un simple moyen d'obtenir un salaire enviable, comme un investissement sur soi [sic]. Évidemment, nous ne partageons pas cette vision de l'éducation. De plus, il est bien hasardeux de prétendre du salaire futur des étudiantes et des étudiants : avons-nous oublié que plusieurs médecins font de la coopération internationale pour un salaire moindre? Que des avocats travaillent dans des organismes communautaires?

Donnons un exemple des effets d'une potentielle différenciation des frais. Le *Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ)* a évalué le scénario de différenciation suivant : « l'instauration de droits universitaires majorés pour les programmes d'art dentaire, de droit, de génie et de médecine, droits qui équivaldraient, pour chacun de ces programmes, à 50 % de la moyenne des droits appliqués dans le reste du Canada. »⁸ **Malgré le nombre peu élevé de données sur la question de la différenciation, cette étude évaluait la diminution de l'effectif étudiant « selon le modèle général, de 10 % en génie, de 18 % en droit, de 25 % en médecine et de 33 % en art dentaire ».**⁹

Indexation des frais de scolarité à l'Indice des prix à la consommation (IPC)

Voilà une position qui fait appel au *gros bon sens*. Si l'on considère l'éducation comme un investissement, comme un bien individuel qu'il faut se procurer pour s'assurer

un avenir prometteur, pourquoi est-ce que son prix n'augmenterait pas au même rythme que les autres biens et services? Poser la question c'est y répondre : l'éducation n'est pas, justement, un bien de consommation. Comme on le répète souvent, il s'agit plutôt d'un droit fondamental, d'un bien commun. D'ailleurs, l'argument de l'indexation semble plutôt élastique... On parle d'indexation des frais de scolarité, mais ni l'AFE, ni le salaire minimum ne sont indexés à l'IPC. Sinon, le salaire minimum se chiffrerait cette année à 11,01 \$ par heure¹⁰ On semble vouloir indexer ce que l'on veut bien indexer!

La déréglementation : la voie express vers la privatisation

On en a eu un bel exemple avec l'histoire du MBA à McGill. Dès cet automne, les étudiants et étudiantes voulant obtenir ce diplôme devront payer près de 30 000 \$ par année. Selon les dogmes de l'économie du savoir, ce serait l'avenue idéale : une fois le prix des programmes modulés selon le rendement économique, la transformation de l'éducation en bien de consommation serait complète. Le modèle américain, si souvent érigé en exemple, fonctionne de la sorte. La déréglementation, c'est laisser le libre marché fixer les frais de scolarité. Chaque institution pourra fixer les frais qu'elle veut! En fait, il s'agit d'un abandon total de l'éducation publique et accessible comme projet social.

De fausses solutions!

Une loi-cadre pour encadrer l'inacceptable?

De plus en plus de voix se lèvent, même parmi les organisations étudiantes, pour réclamer une loi-cadre qui viendrait baliser la hausse des frais de scolarité. Il nous faudrait donc accepter béatement la hausse, nous résigner à voir des milliers de personnes exclues de l'université, et négocier une loi pour limiter les dégâts. Évidemment, nous refusons de choisir cette voie. Une telle tentative d'encadrement avait été négociée en 2007, pour une durée de trois ans, par la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). Selon ces propres documents, en voici les résultats : « La croissance du montant des frais serait donc significativement supérieure à celle prévue par le MELS. Force est de constater que l'encadrement réglementaire n'a pas permis de limiter les hausses dans la mesure prévue par le MELS; tout au plus a-t-il permis d'empêcher certaines hausses importantes et unilatérales¹¹ ».

Bref, une potentielle loi-cadre ne serait en aucun cas une barrière à l'augmentation des frais de scolarité. Au contraire, elle pourrait bien en établir légalement les modalités, et les légitimer politiquement. Pour l'ASSÉ, il ne faut pas « gérer » les hausses, il faut les bloquer. Il ne faut pas encadrer les frais de scolarité, il faut les abolir : obtenir la gratuité scolaire.